



OPERATION : RESTRUCTURATION ET REORGANISATION  
DU VILLAGE VACANCES « CAP SUD » A VENZOLASCA (20215).

MAITRE D'OUVRAGE : CAP SUD EXPLOITATION  
Société par actions simplifiée  
Siège social : Plage de Venzolasca, 20215 VENZOLASCA  
RCS BASTIA 892 298 274

## RESTRUCTURATION ET REORGANISATION DU VILLAGE VACANCES « CAP SUD » A VENZOLASCA (20215) : Porté a connaissance sur le traitement des genévriers à gros fruits (*Juniperus oxycedrus subsp macrocarpa*) présents dans le village de vacances



<b>1</b>	<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>4</b>
<b>2</b>	<b>JUSTIFICATION ET PRESENTATION DU PROJET .....</b>	<b>5</b>
<b>2.1</b>	<b>Présentation du maitre d'ouvrage .....</b>	<b>5</b>
2.1.1	Le maitre d'ouvrage et ses activités .....	5
2.1.2	Les intervenants à la rédaction et aux inventaires du dossier.....	5
2.1.3	Les moyens mis en œuvre pour intégrer les enjeux liés aux enjeux écologiques dans la conception du projet	5
<b>2.2</b>	<b>Présentation du projet, finalité et objectifs.....</b>	<b>5</b>
2.2.1	Le projet.....	5
2.2.2	Travaux .....	6
2.2.3	Exploitation.....	6
2.2.4	Démantèlement et remise en état du site .....	6
2.2.5	Enjeux et impacts de toute nature (y compris socio-économiques) .....	6
2.2.6	Liste des procédures environnementales.....	9
2.2.7	Cohérence du projet avec les autres politiques d'aménagement ou de protection de l'environnement .....	9
<b>2.3</b>	<b>Justification du projet.....</b>	<b>9</b>
<b>3</b>	<b>ETAT INITIAL.....</b>	<b>10</b>
<b>3.1</b>	<b>Contexte écologique .....</b>	<b>10</b>
3.1.1	Zonages environnementaux .....	10
3.1.2	Continuités écologiques .....	13
3.1.3	Présentation des milieux naturels recensés sur la zone d'implantation du projet et ses abords .....	16
<b>3.2</b>	<b>Présentation des inventaires naturalistes .....</b>	<b>22</b>
3.2.1	La flore .....	22
3.2.2	La faune .....	22
<b>4</b>	<b>ANALYSE DES IMPACTS PREVISIBLES SUR LES ESPECES PROTEGEES .....</b>	<b>24</b>
<b>4.1</b>	<b>Impact sur la flore.....</b>	<b>24</b>
<b>4.2</b>	<b>Impact sur la faune .....</b>	<b>24</b>
<b>5</b>	<b>MESURES D'EVITEMENT ET DE REDUCTION DES IMPACTS .....</b>	<b>26</b>
<b>5.1</b>	<b>Les mesures d'évitement d'impact .....</b>	<b>26</b>
<b>5.2</b>	<b>Les mesures de réduction d'impact.....</b>	<b>26</b>
<b>6</b>	<b>ANALYSE DES IMPACTS RESIDUELS .....</b>	<b>27</b>
<b>7</b>	<b>MESURES DE COMPENSATION, D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SUIVI.....</b>	<b>28</b>

7.1	Mesures de compensation .....	28
7.2	Mesures d'accompagnement .....	28
7.3	Mesures de suivi .....	28
<b>8</b>	<b>PRESENTATION DU GENEVRIER A GROS FRUIT (<i>JUNIPERUS OXYCEDRUS SUBSP MACROCARPA</i>).....</b>	<b>29</b>
8.1	Statuts .....	29
8.2	Description de l'espèce .....	29
8.2.1	Répartition, effectifs, populations .....	29
8.2.2	Menaces potentielles pesant sur l'espèces .....	29
8.2.3	État de conservation .....	30
<b>9</b>	<b>CONCLUSIONS.....</b>	<b>31</b>
<b>10</b>	<b>ANNEXE .....</b>	<b>32</b>
10.1	Annexe 1 : Localisation des genévriers à gros fruit.....	32
10.2	Annexe 2 : Photographies des 7 genévriers à gros fruit traités .....	32
--		
	<b>Liste des tableaux et figures :</b>	
	Tableau 1. Liste des habitats naturels et leurs superficies.....	16
	Figure 1. ZNIEFF et terrains du CELRL.....	11
	Figure 2. Sites Natura 2000.....	12
	Figure 3. TVB régionale inscrite au PADDUC.....	14
	Figure 4. TVB locale (établie à dire d'experts, ENDEMYS).....	15
	Figure 5. Cartographie de végétation sur la zone de prospection faune-flore .....	17

# 1 INTRODUCTION

Les travaux de restructuration et de réaménagement du village de vacances de Cap sud sur la commune de Venzolasca ont débuté en janvier 2021, et sont en cours de finalisation pour une ouverture pour l'été 2022.

Au sein du village de vacances sont présents plus d'une centaine de genévriers à gros fruits (*Juniperus oxycedrus subsp macrocarpa*), espèce protégée selon l'article 1 de l'arrêté du 24 juin 1986 relatif à la liste des espèces végétales protégées en Corse complétant la liste nationale.

Le projet évite la destruction des genévriers. Toutefois 7 genévriers représentent un risque pour la sécurité des biens et des personnes et nécessitent une intervention :

- ❖ 3 individus doivent être élagués pour couper les branches ou parties mortes de l'arbres qui menaces de tombées, par contre notons que l'arbre vivant quant à lui est préservé ;
- ❖ 2 individus se sont déjà couchés naturellement au sol (dû au vent) et doivent être débités ;
- ❖ 2 individus penchent dangereusement menaçant de s'abattre à tout moment.

L'objet du présent rapport est de présenter le traitement envisagé.

En annexes sont fournis :

- ⇒ **La localisation des genévriers à gros fruit ;**
- ⇒ **Les photographies des genévriers concernées par les coupes et élagages.**

## **2 JUSTIFICATION ET PRESENTATION DU PROJET**

### **2.1 Présentation du maitre d'ouvrage**

#### **2.1.1 Le maitre d'ouvrage et ses activités**

Le MAITRE D'OUVRAGE est la S.A.S. : CAP SUD EXPLOITATION dont le siège social est situé Plage de Venzolasca, 20215 VENZOLASCA.

Son objet est l'exploitation du village de vacances de Cap Sud.

#### **2.1.2 Les intervenants à la rédaction et aux inventaires du dossier**

L'étude d'impact du projet et le présent document ont été réalisés par le bureau d'études ENDEMYS représenté par Pasquale MONEGLIA, écologue. Le plan de localisation des genévriers a été réalisé par CORSE GEO-DETEC représenté par M. Stéphane VITALIS, topographe. De plus, le bureau d'études ENDEMYS assure une assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) environnementale en phase travaux.

#### **2.1.3 Les moyens mis en œuvre pour intégrer les enjeux liés aux enjeux écologiques dans la conception du projet**

L'équipe-projet de CAP SUD EXPLOITATION a en premier lieu mobilisé l'accompagnement des écologues et naturalistes du bureau d'études ENDEMYS dans le cadre de l'étude d'impact du projet.

Par ailleurs, des échanges de cadrage de l'étude d'impact avec les services instructeurs ont été réalisés.

### **2.2 Présentation du projet, finalité et objectifs**

#### **2.2.1 Le projet**

Le village de vacances est situé en région Corse, au sud du grand Bastia, sur le littoral de la commune de Venzolasca. Le terrain se situe sur la commune de Venzolasca et référencé sur les parcelles 910, 911, 733 et 1392 (parcelle divisée) section B. Il consiste en la restructuration et la réorganisation du village de vacances de Cap Sud. Le village de vacances était en activité mais vieillissant, le maitre d'ouvrage a pris le parti de réaménager le village de vacances afin qu'il soit en adéquation avec l'environnement et l'activité économique du site.

### **2.2.2 Travaux**

Une première phase de démolition a été réalisée. Puis, ont été engagés les travaux de restructuration et la réorganisation du village de vacances.

### **2.2.3 Exploitation**

Le projet de réaménagement du camp de vacances de Cap Sud s'inscrit en continuité avec le mode d'exploitation qui prévalait sur le site. Compte tenu du réaménagement du site, aucun véhicule particulier ne pourra circuler dans le village. Sa vocation reste l'hébergement touristique, il est principalement ouvert en période estivale.

### **2.2.4 Démantèlement et remise en état du site**

Le maître d'ouvrage ne prévoit pas le démantèlement de la structure, la réhabilitation et le réaménagement sont prévus pour durer minimum 30 ans.

### **2.2.5 Enjeux et impacts de toute nature (y compris socio-économiques)**

Voir pages suivantes les impacts et mesures Eviter-Réduire-Compenser définies dans l'étude d'impact.

Compartiment environnemental	Impact négatif	Mesures et Impacts résiduels					
		Eviter	Réduire	Impacts résiduels	Compenser	Accompagner	Suivre
Milieu naturel	Impact nul à faible sur les zonages écologiques, sur les habitats naturels, sur la flore, sur la faune et sur les continuités écologiques	<p>Précautions environnementales mises en œuvre durant la phase de travaux</p> <p>Réalisation des travaux de coupe de végétaux et de démolition hors période de reproduction des espèces animales susceptible de se reproduire sur le site (mesure intégrée en amont dans la définition du projet)</p> <p>Maintien de la strate arborée sur l'ensemble de la structure touristique (mesure intégrée en amont dans la définition du projet)</p> <p>Installation de nichoir (mesure intégrée en amont dans la définition du projet)</p> <p>Délimitation de l'emprise des travaux dans l'emprise actuelle de la structure touristique (mesure intégrée en amont dans la définition du projet)</p> <p>Eviter les stations de l'espèce végétale protégée, Juniperus oxycedrus subsp. macrocarpa, présente dans la zone d'implantation du projet. (mesure intégrée en amont dans la définition du projet)</p> <p>Mettre en protection les stations Euphorbia peplis se situant à proximité de la zone d'implantation du projet.</p>	Précautions environnementales mises en œuvre durant la phase de travaux	Défrichement sur une surface totale de 1,2 ha	Mise en gestion et réalisation de travaux forestiers en faveur de la protection d'un boisement forestier et de sa biodiversité	<p>Création d'un stationnement organisé et intégré à l'environnement</p> <p>Définition et mise en œuvre d'un plan d'action d'éradication, de surveillance et de limitation des plantes envahissantes</p> <p>Choix d'une clôture ceinturant le site permettant la transparence biologique du site d'implantation du projet</p> <p>Sensibilisation des clients du camp de vacance de Cap sud à la sensibilité et à la patrimonialité des espaces naturels entourant le site</p>	Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) environnementale
Milieu physique	Impact nul à faible sur le climat, la topographie et la géomorphologie, sur les sols et sous-sols, les eaux	Précautions environnementales mises en œuvre durant la phase de travaux	<p>Précautions environnementales mises en œuvre durant la phase de travaux</p> <p>Minimiser les émissions de polluants atmosphériques (notamment les GES) provenant de la combustion des moteurs de véhicules et engins</p>	Aucun impact résiduel	Aucune, sans objet	Aucune	Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) environnementale

Compartiment environnemental	Impact négatif	Mesures et Impacts résiduels					
		Eviter	Réduire	Impacts résiduels	Compenser	Accompagner	Suivre
Milieu humain	Impact nul à faible sur les servitudes publiques, le patrimoine culturel, l'occupation du sol, les réseaux techniques, la desserte de la zone, les déchets, les nuisances sonores, olfactives et pollution atmosphérique, la santé humaine	Précautions environnementales mises en œuvre durant la phase de travaux	Précautions environnementales mises en œuvre durant la phase de travaux Information des usagers pendant la période de travaux	Aucun impact résiduel	Aucune, sans objet	Aucune	Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) environnementale
	Moyen : Les travaux empêcheront une partie de l'année l'activité économique du village de vacances	Précautions environnementales mises en œuvre durant la phase de travaux	Précautions environnementales mises en œuvre durant la phase de travaux				
	Moyen : Le projet peut engendrer des obstacles à l'écoulement des eaux et véhicules ou matériaux peuvent être charriés par les eaux en situation de crue et de submersion exceptionnelle	Précautions environnementales mises en œuvre durant la phase de travaux Adaptation des travaux aux phénomènes climatiques	Précautions environnementales mises en œuvre durant la phase de travaux Information des populations en cas d'inondation du village de vacances Traitement des abords côtiers du projet vis-à-vis de l'érosion côtière et du risque de submersion marine				
Milieu paysager	Impact nul à faible sur le paysage	Précautions environnementales mises en œuvre durant la phase de travaux Maintien la strate arborée sur l'ensemble de la structure touristique (mesure intégrée en amont dans la définition du projet) Application de choix architecturaux en harmonie avec l'environnement paysager du site (mesure intégrée en amont dans la définition du projet)	Précautions environnementales mises en œuvre durant la phase de travaux	Aucun impact résiduel	Aucune, sans objet	Aucune	Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) environnementale

## 2.2.6 Liste des procédures environnementales

Les autres procédures environnementales auxquelles le projet a été soumis sont :

- ❖ Etude d'impact ;
- ❖ Évaluation des incidences Natura 2000 ;
- ❖ Demande d'autorisation de défrichement.

Toutes les autorisations environnementales ont été obtenues.

## 2.2.7 Cohérence du projet avec les autres politiques d'aménagement ou de protection de l'environnement

Le projet est compatible avec :

- ❖ Le Plan Local d'Urbanisme ;
- ❖ Le PADDUC ;
- ❖ Le PPRi ;
- ❖ Les plans et programmes d'aménagement de l'art. R 122-17 du code de l'environnement.

## 2.3 Justification du projet

Le village de vacances existants de Cap Sud en activité était très vieillissant et nécessitait une restructuration et un réaménagement.

La conception du projet a permis de maintenir les genévriers à gros fruits présents.

Toutefois 7 genévriers représentent un risque pour la sécurité des biens et des personnes et nécessitent une intervention (voir photographies en annexes) :

- ❖ 3 individus doivent être élagués pour couper les branches ou parties mortes de l'arbres qui menacent de tombées, par contre notons que l'arbre vivant quant à lui est préservé ;
- ❖ 2 individus se sont déjà couchés naturellement au sol (dû au vent) et doivent être débités ;
- ❖ 2 individus penchent dangereusement menaçant de s'abattre à tout moment.

En effet, les genévriers sont situés sur des zones qui seront fréquentées par le public et un risque réel d'accident existe.

## 3 ETAT INITIAL

### 3.1 Contexte écologique

#### 3.1.1 Zonages environnementaux

Le village de vacances de Cap Sud est situé hors zonages écologiques.

Dans un rayon de 3 kms autour du village de vacances, on compte cinq zonages écologiques :

- ZNIEFF de type I « 940004080 - Juniperaie littorale de Venzolasca », situé à proximité immédiate de la zone d'implantation du projet au sud ;
- ZNIEFF de type I « 940013106 - Ripisylve de l'embouchure du Golo », situé à proximité immédiate de la zone d'implantation du projet au nord et au sud ;
- Site Natura 2000 terrestre « FR9400572 – Mucchiatana » (ZSC), situé à proximité immédiate de la zone d'implantation du projet au nord et à l'ouest ;
- Site Natura 2000 marin FR9402014 - Grand herbier de la côte orientale (ZSC), situé à proximité immédiate de la zone d'implantation du projet à l'est ;
- Terrain du Conservatoire du Littoral « Mucchiatana » situé à proximité immédiate de la zone d'implantation du projet au sud.

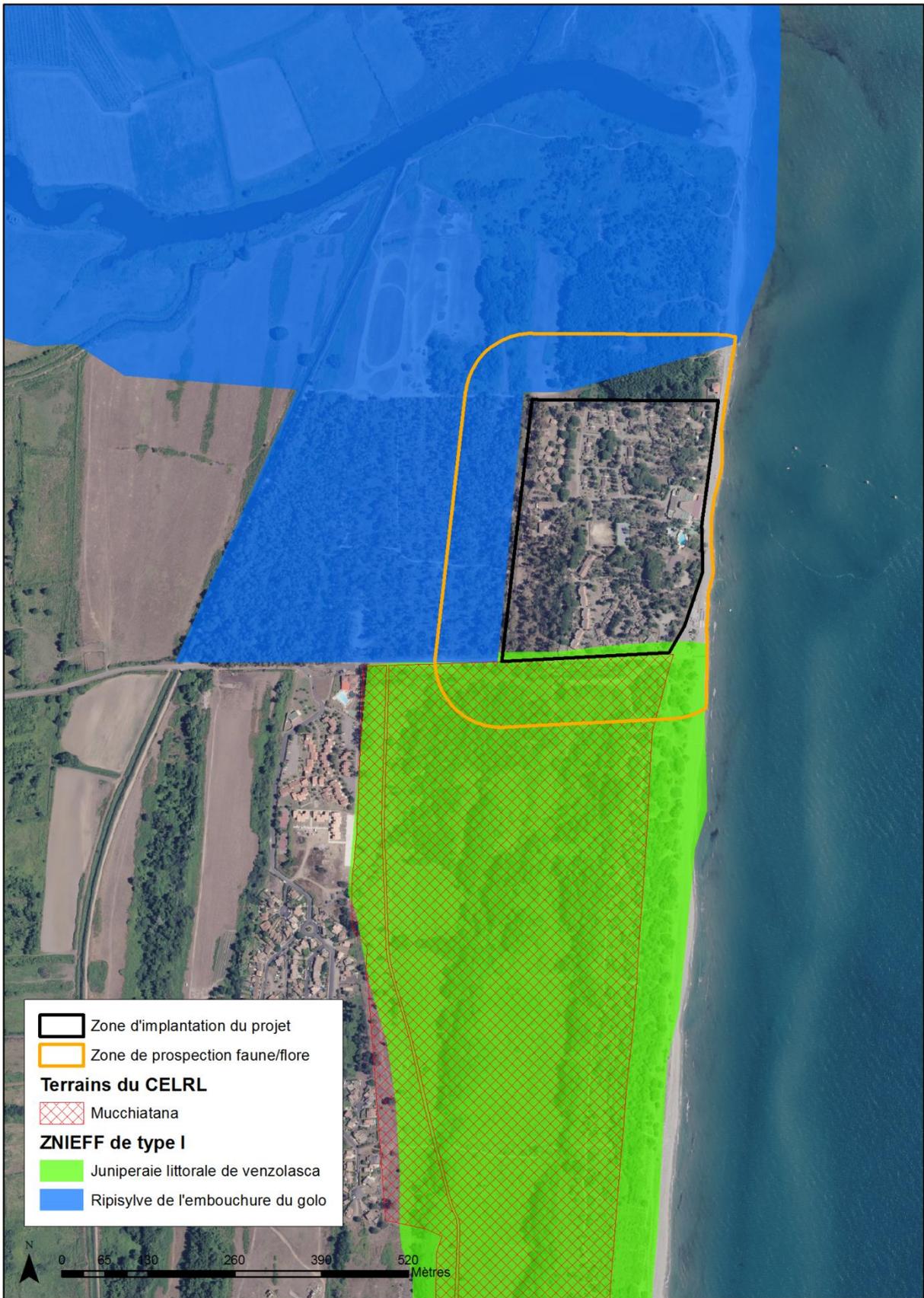


Figure 1. ZNIEFF et terrains du CELRL

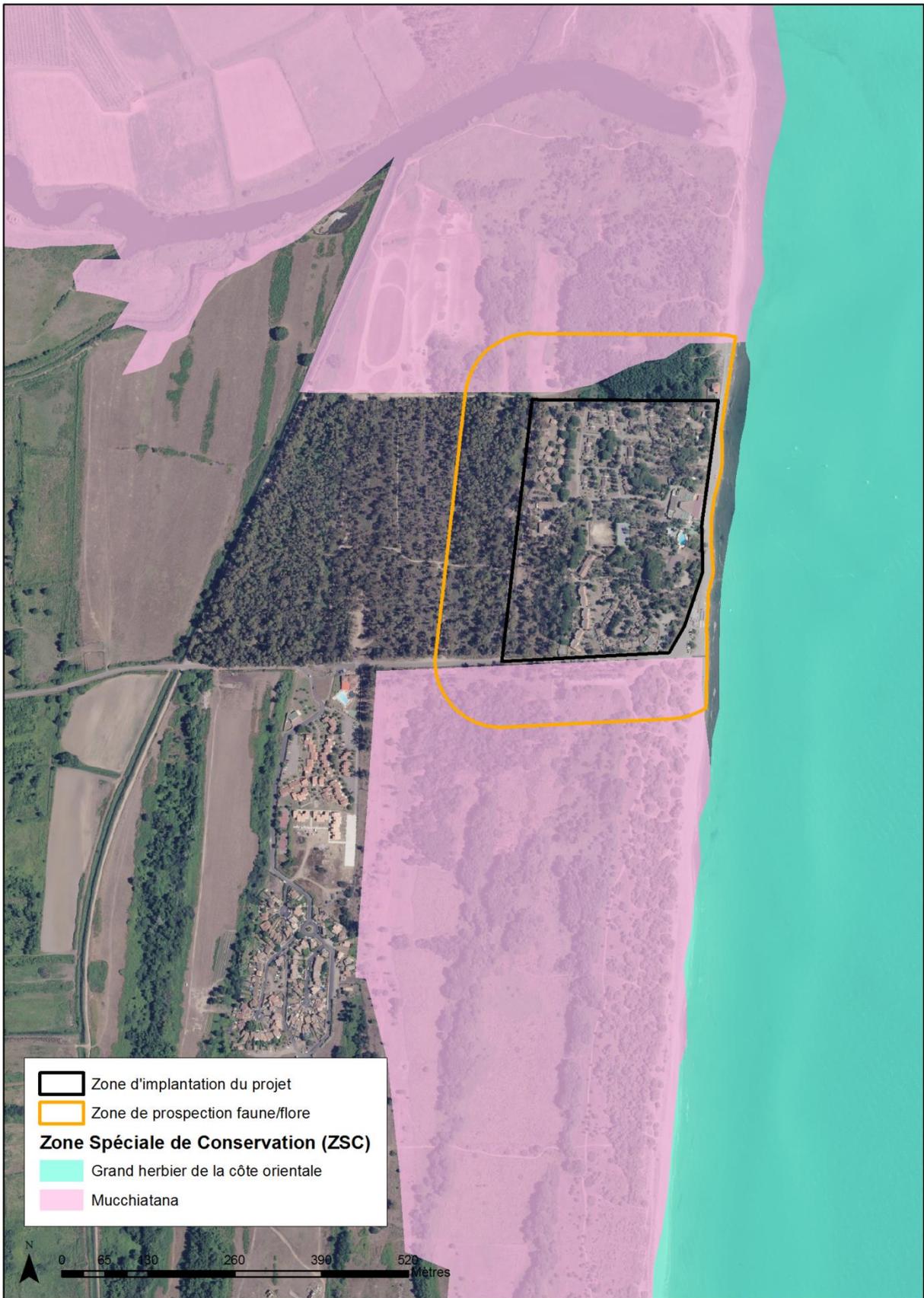


Figure 2. Sites Natura 2000

## 3.1.2 Continuités écologiques

### 3.1.2.1 Echelle de la TVB de Corse

L'identification de la trame verte et bleue de la zone d'implantation du projet a été réalisée avec les données du PADDUC de Corse.

D'après les données du PADDUC de Corse, la zone d'implantation du projet se situe hors réservoirs de biodiversités terrestres ou aquatiques. Les réservoirs de biodiversité se situent à proximité de la zone d'implantation du projet, ils correspondant aux zonages écologiques littoraux.

En ce qui concerne les corridors, aucun corridor majeur ne traverse la zone d'implantation du projet. Les corridors présents à proximité relient les réservoirs de biodiversité entre eux.

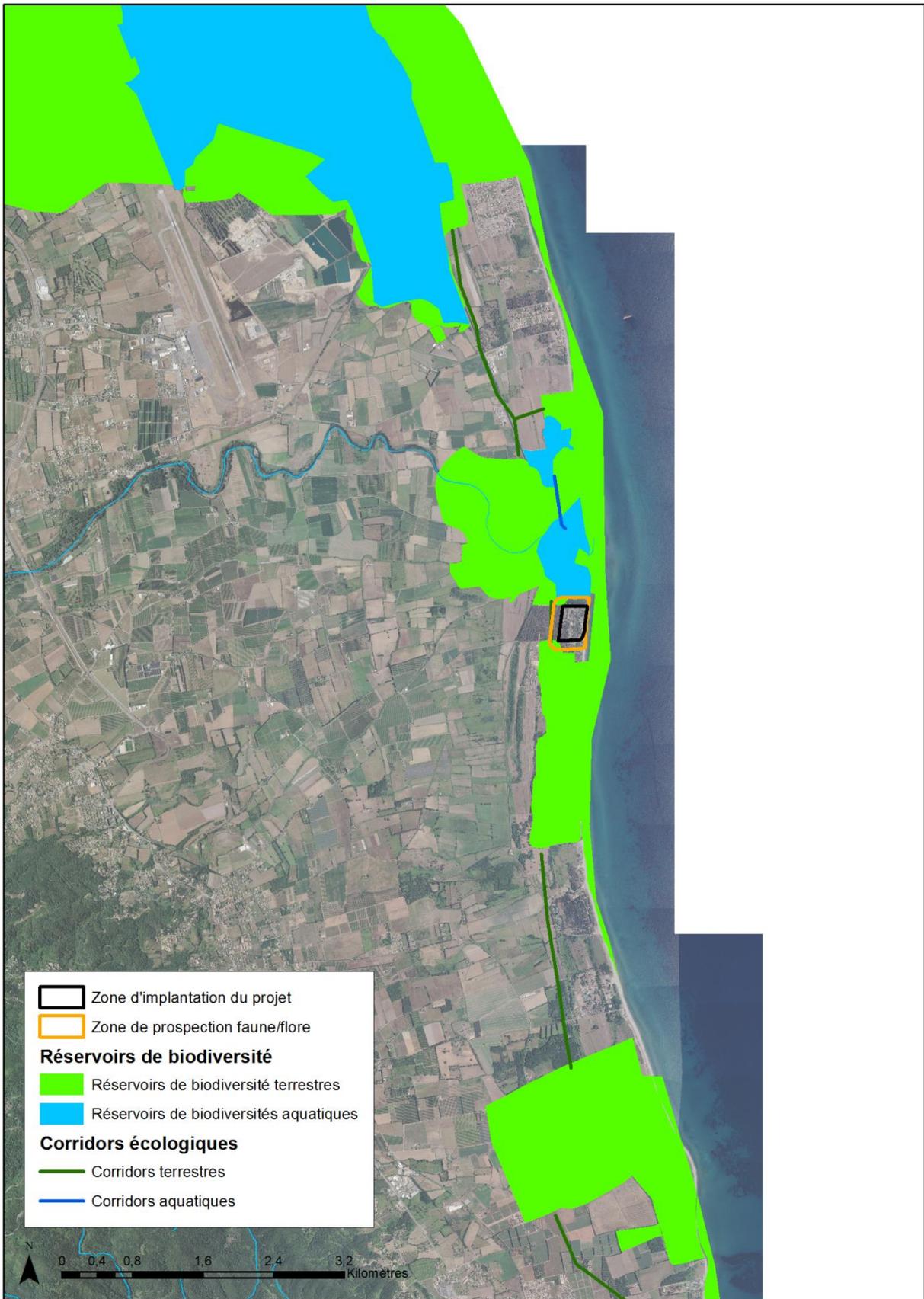
### 3.1.2.2 Echelle locale

L'identification de la trame verte et bleue de la zone d'implantation du projet a été réalisée en analysant les fonds cartographiques orthophoto (photo aérienne).

La zone d'implantation ne se situe pas dans un réservoir de biodiversité mais en est totalement entourée. Notons la présence de corridors écologiques avérés et potentiels :

- ❖ Corridor avéré d'espèces inféodées aux zones de maquis, boisements et milieux semi ouverts ;
- ❖ Corridors avérés d'espèces inféodées aux milieux agricoles ;
- ❖ Corridors avérés d'espèces inféodées aux milieux aquatiques et humides (canaux, cours d'eau) ;
- ❖ Corridor potentiel d'espèces inféodées aux zones anthropiques et aux boisements correspondant à la zone d'implantation du projet. Cette dernière peut, en effet, constituer une zone de déplacement potentielle (corridor écologique potentiel) des espèces animales terrestres au sein de son périmètre.

Ces corridors sont reliés aux réservoirs de biodiversité présents à proximité de la zone d'implantation du projet.



**Figure 3. TVB régionale inscrite au PADDUC**

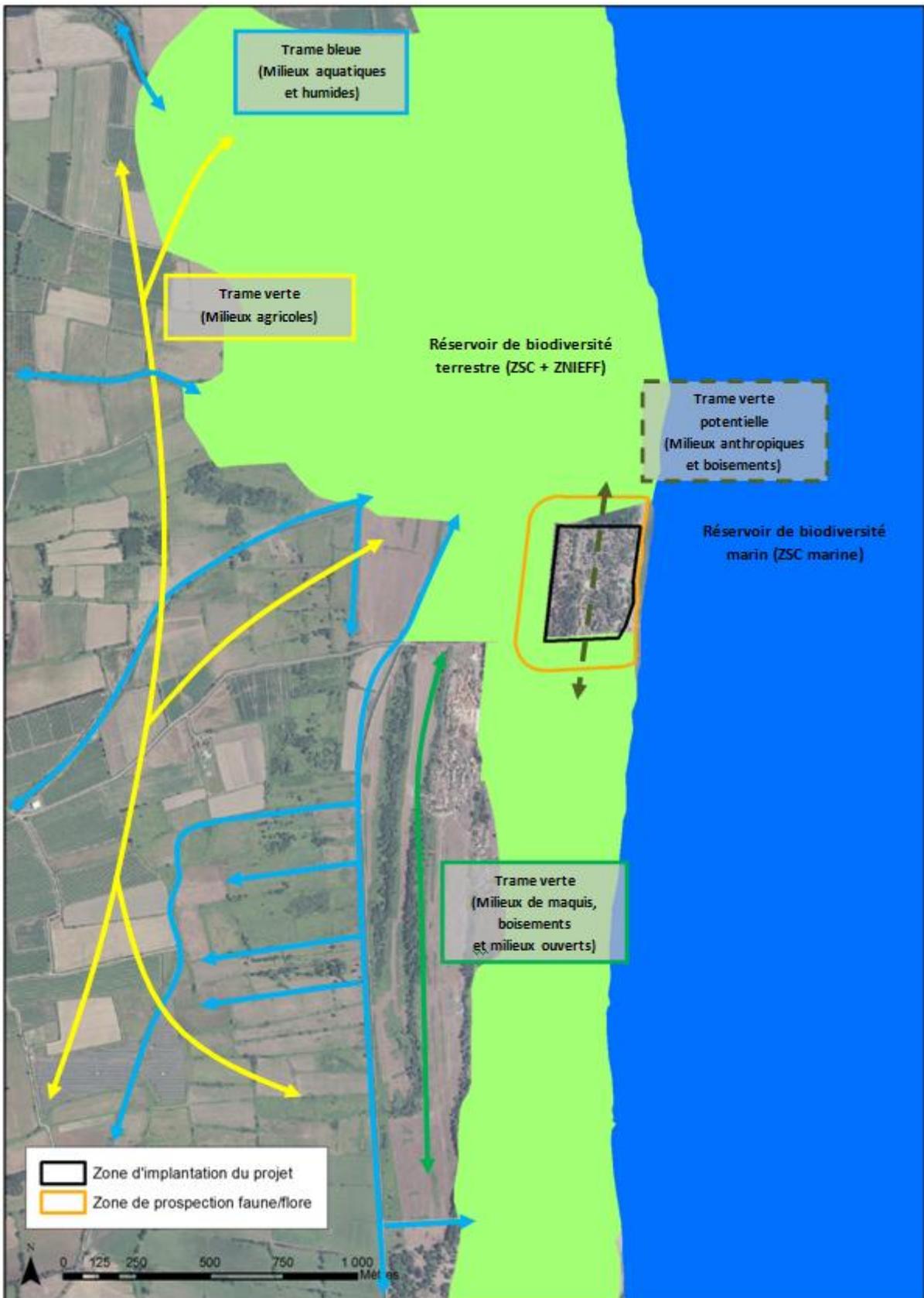


Figure 4. TVB locale (établie à dire d'experts, ENDEMYS)

### 3.1.3 Présentation des milieux naturels recensés sur la zone d’implantation du projet et ses abords

#### 3.1.3.1 Habitats recensés

Sept habitats sont recensés, dont deux habitats anthropiques au sein du village de vacances :

- ❖ Plantations (CB 83.3)
- ❖ Zones artificialisées

**Tableau 1. Liste des habitats naturels et leurs superficies**

Localisation	Habitats Naturels	Surface
Au sein de la zone d’implantation du projet et aux alentours	Plantations (CB 83.3)	8,4 ha
	Zones artificialisés	8,1 ha
Hors zone d’implantation du projet	Dunes côtières et plages de sable (CB 16)	0,9 ha
	Fourrés dunaires à genévrier oxycèdre (CB 16.271 ; CH 2250-1)	0,9 ha
	Fourrés dunaires à sclérophylles (CB 16.28 ; CH 2260)	1,2 ha
	Aulnaies (CB 41C)	2,3 ha
	Prairie sèches améliorées (CB 81.1)	1,2 ha

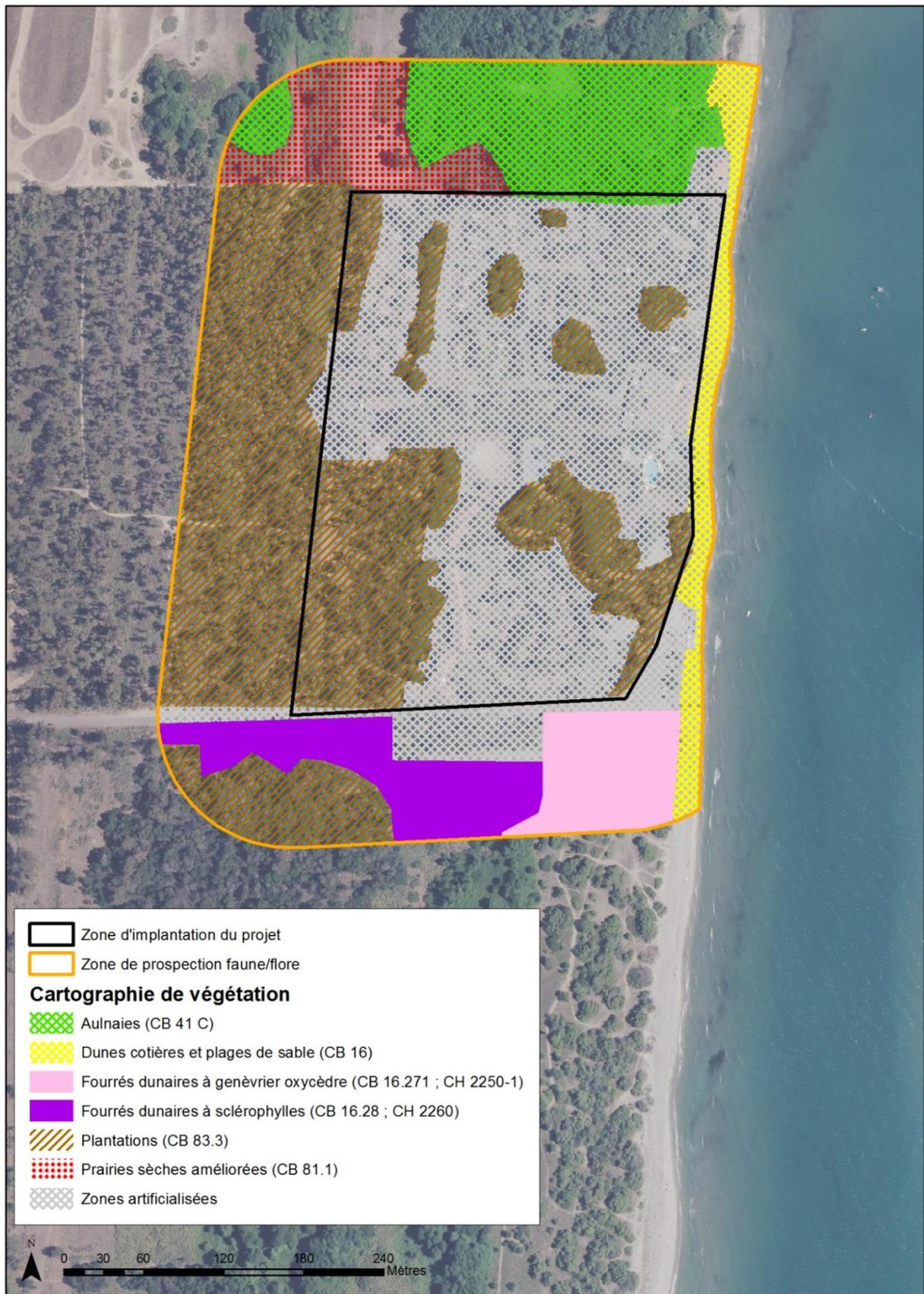


Figure 5. Cartographie de végétation sur la zone de prospection faune-flore

### 3.1.3.2 Description des habitats

#### 3.1.3.2.1 Habitats au sein du village de vacances

Plantations (CB 83.3) : sur le site, cet habitat correspond aux formations de ligneux plantés pour un aspect paysager. 3 plantations différentes peuvent être distinguées :

- Une plantation de pin maritime : cette plantation est présente dans l'ensemble du site. L'essence dominante est le pin maritime (*Pinus pinaster*). **Quelques pieds de genévrier cade à gros fruits (*Juniperus oxycedrus* subsp *macrocarpa*, espèce protégée), reliques des habitats anciens présents dans l'enceinte du camp** et d'eucalyptus sont également présents en mélange.
- Une plantation d'eucalyptus : cette plantation est présente à l'ouest du site en limite de la zone d'implantation du projet. L'essence dominante est l'eucalyptus (*Eucalyptus* sp.).
- Une plantation de mimosa : cette plantation est présente à l'ouest du site en limite en périphérie de la plantation d'eucalyptus. L'essence dominante est le mimosa d'hiver (*Acacia dealbata*, espèce envahissante).



Zones artificialisées : sur le site, ces zones concernent les aires utilisées pour l'occupation humaine et aux nombreux espaces verts composés de plants horticoles et gazons.



### **3.1.3.2 Habitats en-dehors du village de vacances**

Dunes côtières et plages de sable (CB 16) : sur le site, cet habitat correspond à la ligne de rivage couverte de sable et aux zones sableuses colonisées et stabilisées par des communautés végétales. Quelques espèces végétales sont présentes telles que l'euphorbe péplis (*Euphorbia pepilis*, espèce protégée), la griffe de sorcière (*Carpobrotus sp.*, espèce envahissante), la roquette de mer (*Cakile maritima*) et le ciste à feuilles de sauge (*Cistus salviifolius*).



Fourrés dunaires à genévrier oxycède (CB 16.271 ; CH 2250-1) : sur le site, cet habitat

correspond aux fourrés et petits bois à *Juniperus oxycedrus* subsp. *macrocarpa*. L'essence dominante est le genévrier à gros fruits (*Juniperus oxycedrus* subsp. *macrocarpa*, espèce protégée).



Fourrés dunaires à sclérophylles (CB 16.28 ; CH 2260) : sur le site, cet habitat correspond aux fourrés ligneux sclérophylles. L'espèce dominante et indicatrice de cet habitat est le ciste jaune (*Halimium halimifolium*).



Aulnaies (CB 41C) : sur le site, cet habitat correspond aux formations non riveraines, non marécageuses dominées par *Alnus glutinosa*.



Prairie sèches améliorées (CB 81.1) : sur le site, cet habitat correspond à une prairie utilisée pour les chevaux. Peu d'espèces végétales étaient présentes.



## 3.2 Présentation des inventaires naturalistes

### 3.2.1 La flore

Deux espèces floristiques protégées ont été recensées :

- ❖ Le **génévrier à gros fruits (*Juniperus oxycedrus subsp. macrocarpa*)** : protégée en Corse (arrêté du 24 juin 1986) ; déterminante pour les ZNIEFF de Corse ; espèce menacée (statut de vulnérable) et peu fréquente en Corse (Jeanmonod, D., Gamisans, J., 2013). **Les genévriers à gros fruits sont présents au sein et en dehors du village de vacances. Dans le village de vacances, 114 spécimens de genévrier sont recensés : voir En annexes sont fournis :**
- ❖ **La localisation des genévriers à gros fruit (*Juniperus oxycedrus subsp macrocarpa*) page 30**
- ❖ **L'euphorbe péplis (*Euphorbia peplis*)** : protégée en France (arrêté du 20 janvier 1982 modifié par l'arrêté du 31 août 1995) ; déterminante pour les ZNIEFF de Corse ; espèce menacée (statut de vulnérable) mais commune en Corse (Jeanmonod, D., Gamisans, J., 2013). **Les euphorbes péplis sont présentes en dehors du village de vacances, sur la plage voisine.**

### 3.2.2 La faune

#### Oiseaux

37 espèces protégées d'oiseaux dont 27 reproductrices certaines ou probables sont citées dans les milieux naturels environnants le village de vacances. Les milieux présents au sein du village de vacances semblaient trop anthropisés pour accueillir les espèces citées pour la reproduction. Seules quelques espèces communes et non menacées pouvant coloniser les milieux anthropiques (mésanges, ...) sont susceptibles d'utiliser la zone d'implantation du projet pour la reproduction.

#### Reptiles

Cinq espèces de reptiles protégées sont citées dans les milieux naturels environnants le village de vacances. L'absence de zone humide au sein du village de vacances écartait tout risque de présence de la cistude d'Europe en reproduction. La tortue d'Hermann est citée dans les milieux naturels situés à proximité du village de vacances. Cependant, les milieux présents au sein du village de vacances semblent trop artificialisés pour accueillir l'espèce en reproduction. Toutefois, l'espèce peut utiliser la zone d'implantation du projet pour au cours de ses déplacements. Le lézard tyrrhénien, l'algyroïde de Fitzinger et la couleuvre verte et jaune peuvent utiliser le village de vacances pour la reproduction.

#### Amphibiens

Quatre espèces d'amphibiens protégées sont citées dans les milieux naturels environnants le

village de vacances. L'absence de zone humide au sein du village de vacances écarte tout risque de présence de ces espèces en reproduction. Notons cependant que certaines espèces, comme le crapaud vert, peuvent utiliser la zone d'implantation du projet pour se déplacer d'une zone d'hivernation (milieux dunaires) vers une zone de reproduction (milieux humides).

### **Mammifères non volants**

Aucune espèce protégée de mammifères non volants n'est recensée au sein ou à proximité du village de vacances.

### **Chiroptères**

Aucune espèce protégée de chiroptère et aucun gîte de reproduction ou d'hivernation n'est recensée au sein ou à proximité du village de vacances.

### **Insectes**

Aucune espèce protégée d'insectes n'est recensée au sein ou à proximité du village de vacances.

### **Faune piscicole**

Aucun habitat favorable à la faune piscicole n'est présent au sein du village de vacances.

## 4 ANALYSE DES IMPACTS PREVISIBLES SUR LES ESPECES PROTEGEES

### 4.1 Impact sur la flore

114 spécimens de genévrier à gros fruits (*Juniperus oxycedrus subsp. Macrocarpa*) sont recensées au sein du village de vacances.

Le projet (en phase travaux en cours et en phase d'exploitation) maintient l'ensemble des pieds de genévrier.

Toutefois 7 genévriers représentent un risque pour la sécurité des biens et des personnes et nécessitent une intervention (voir photographies en annexes) :

- ❖ 3 individus doivent être élagués pour couper les branches ou parties mortes de l'arbres qui menacent de tombées, par contre notons que l'arbre vivant quant à lui est préservé ;
- ❖ 2 individus se sont déjà couchés naturellement au sol (dû au vent) et doivent être débités ;
- ❖ 2 individus penchent dangereusement menaçant de s'abattre à tout moment.

Concernant, l'euphorbe péplis (*Euphorbia peplis*) aucun impact n'est identifié. Les euphorbes étant présentes en dehors des emprises du village de vacances, les stations ne seront pas affectées par les travaux.

En phase d'exploitation, les activités touristiques du village de vacances restructuré et réaménagé seront identiques que celles qui ont eu cours jusqu'à aujourd'hui. Jusqu'ici aucun impact particulier, sur la faune et leurs habitats, issue de l'activité du camp de vacances n'a été recensé. Par ailleurs, le projet prévoit le maintien des pieds de genévrier à gros fruit – espèce patrimoniale – présents au sein des emprises du camp de vacances. Par conséquent, aucun impact notable en phase d'exploitation n'est identifié.

### 4.2 Impact sur la faune

Concernant les oiseaux, les travaux de défrichement se sont déroulés hors période de reproduction des oiseaux, ainsi aucune destruction de spécimens (pontes ou nichées) n'a été induit. Par ailleurs, le défrichement n'a affecté qu'une superficie marginale et maintiendra tout de même un couvert arboré favorable aux oiseaux communs présents dans la végétation arborée du camp de Cap sud. En outre, le bruit engendré par les travaux peut déranger l'avifaune reproductrice des espaces naturels voisins, mais cette nuisance reste faible et limitée. L'impact sur l'avifaune est faible, d'autant plus que les espèces concernées sont communes et adaptées aux espaces anthropisés, les effectifs concernés sont faibles, leurs habitats *in situ* sont banals et des habitats similaires sont disponibles à proximité.

Concernant les amphibiens, le projet n'engendre aucune destruction de spécimens et d'habitats de reproduction favorables aux amphibiens

Concernant les reptiles, les travaux de démolition et de défrichage se sont déroulés hors période de reproduction des reptiles, ainsi aucune destruction de spécimens (pontes) n'a été induit. Seul un dérangement des spécimens présents dans la zone du chantier a lieu, mais il reste marginal, les individus ayant la capacité de fuir. Par ailleurs, les travaux n'affectent qu'une superficie modeste et maintiendra tout de même un habitat favorable aux reptiles communs présents dans le camp de Cap sud. L'impact sur les reptiles est faible, d'autant plus que les espèces concernées sont communes et adaptées aux espaces anthropisés, les effectifs concernés sont faibles, leurs habitats *in situ* sont banals et des habitats similaires sont disponibles à proximité.

Concernant les mammifères, aucune espèce patrimoniale et aucun gîte à chiroptère (ou arbre à gîte) n'est recensé dans l'emprise des travaux circonscrite à l'enceinte du camp de Cap Sud. Par conséquent aucun impact n'est identifié.

Concernant les invertébrés, aucune espèce patrimoniale n'est recensée dans l'emprise des travaux circonscrite à l'enceinte du camp de Cap Sud. Par conséquent aucun impact n'est identifié.

Concernant les poissons, aucune espèce patrimoniale n'est recensée dans l'emprise des travaux circonscrite à l'enceinte du camp de Cap Sud. Par conséquent aucun impact n'est identifié.

En phase d'exploitation, les activités touristiques du camp restructuré et réaménagé seront identiques que celles qui ont eu cours jusqu'à aujourd'hui. Jusqu'ici aucun impact particulier sur la faune et leurs habitats issue de l'activité du camp de vacances n'a été recensé. Par ailleurs, le projet prévoit le maintien d'un couvert arboré équivalent à l'actuel. Ainsi les espèces présentes se maintiendront sur le site et de continueront à y nicher. De plus, le projet inclut l'installation de nichoirs qui favorisera la nidification des oiseaux, davantage à aujourd'hui. Par conséquent, aucun impact notable en phase d'exploitation n'est identifié.

## 5 MESURES D'EVITEMENT ET DE REDUCTION DES IMPACTS

### 5.1 Les mesures d'évitement d'impact

Les mesures d'évitement suivantes sont définies :

- **Réalisation des travaux de coupe de végétaux et de démolition hors période de reproduction des espèces animales susceptible de se reproduire sur le site** (mesure intégrée en phase de conception du projet)
- **Maintien la strate arborée sur l'ensemble de la structure touristique** (mesure intégrée en phase de conception du projet)
- **Installation de nichoir** (mesure intégrée en phase de conception du projet)
- **Délimitation de l'emprise des travaux dans l'emprise actuelle de la structure touristique** (mesure intégrée en phase de conception du projet)
- **Eviter les stations de l'espèce végétale protégée, *Juniperus oxycedrus* subsp. *macrocarpa*, présente dans la zone d'implantation du projet** (mesure intégrée en phase de conception du projet)
- **Mettre en protection les stations *Euphorbia peplis* se situant à proximité de la zone d'implantation du projet.**

### 5.2 Les mesures de réduction d'impact

Concernant le milieu naturel, aucune mesure de réduction d'impact n'est nécessaire. Les mesures d'évitement suffisent à aboutir à une absence d'impact après leur mise en œuvre.

## 6 ANALYSE DES IMPACTS RESIDUELS

Aucun impact résiduel significatif n'apparaît sur les habitats naturels, la faune et la flore.

Concernant le genévrier à gros fruits (*Juniperus oxycedrus subsp macrocarpa*) la population présente dans le village de vacances et à ses alentours est maintenue et préservée. Toutefois il est indispensable pour des raisons de sécurité des biens et des personnes, de traiter 7 genévriers (voir photographies en annexes) :

- ❖ 3 individus doivent être élagués pour couper les branches ou parties mortes de l'arbres qui menacent de tombées, par contre notons que l'arbre vivant quant à lui est préservé ;
- ❖ 2 individus se sont déjà couchés naturellement au sol (dû au vent) et doivent être débités ;
- ❖ 2 individus penchent dangereusement menaçant de s'abattre à tout moment.

Rappelons par ailleurs, que le défrichement réalisé sur le peuplement boisé du village de vacances (concernant essentiellement des pins et eucalyptus) a fait l'objet d'une compensation.

## 7 MESURES DE COMPENSATION, D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SUIVI

### 7.1 Mesures de compensation

Aucune mesure de compensation d'impact n'est nécessaire concernant les habitats naturels, la faune et la flore compte tenu des mesures retenues qui permettent d'aboutir à une absence d'impacts résiduels significatifs.

Toutefois, malgré des replantations d'essence d'arbres, un défrichage sur une surface totale de 1,2 ha a été réalisé. Le défrichage a fait l'œuvre d'une compensation.

### 7.2 Mesures d'accompagnement

L'étude d'impact avait définie différentes mesures d'accompagnement en faveur de l'environnement naturel du projet. Vu les problèmes de stationnement sur le secteur de Cap sud, engendrant notamment des problèmes de sécurité et une nuisance paysagère, la mesure d'accompagnement suivante est mise en œuvre : **Création d'un stationnement organisé et intégré à l'environnement.**

Vu la présence d'espèces envahissantes au sein du village de vacances et de la proximité d'habitats naturels fragiles, la mesure suivante est mise en œuvre: **Définition et mise en œuvre d'un plan d'action d'éradication, de surveillance et de limitation des plantes envahissantes**

Dans le but de préserver et favoriser une franchissabilité du village de vacances par les espèces animales, la mesure suivante est mise en œuvre : **Choix d'une clôture ceinturant le site permettant la transparence biologique du village de vacances**

Au regard de la localisation du projet aux cœurs d'espaces naturels patrimoniaux et sensibles, la mesure suivante est mise en œuvre : **Sensibilisation des clients du camp de vacances de Cap Sud à la sensibilité et à la patrimonialité des espaces naturels entourant le site.**

### 7.3 Mesures de suivi

Dans le but de suivre, évaluer et adapté le cas échéant les mesures de la séquence Eviter - Réduire – Compenser, la mesure de suivi ci-dessous est mise en œuvre :

- **Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) environnementale**

## 8 PRESENTATION DU GENEVRIER A GROS FRUIT (*JUNIPERUS OXYCEDRUS SUBSP MACROCARPA*)

### 8.1 Statuts

Le genévrier à gros fruit est protégé selon l'article 1 de l'arrêté du 24 juin 1986 relatif à la liste des espèces végétales protégées en Corse complétant la liste nationale.

Par ailleurs l'espèce est classé en « LC - Préoccupation mineure » (espèce pour laquelle le risque de disparition est faible) selon la liste rouge de la flore vasculaire de France métropolitaine (2019) et la liste rouge régionale de la flore vasculaire de Corse.

### 8.2 Description de l'espèce

C'est un arbuste pouvant mesurer jusqu'à 12 m de haut, à port étalé, assez trapu, souvent prostré. Ses feuilles sont de courtes aiguilles de couleur vert grisâtre. L'écorce est brun gris à brun rougeâtre. Les fleurs sont jaune pâle. Le fruit est un cône de 8–15 mm, sessile, rond, bleu verdâtre devenant brun rougeâtre à maturité. La floraison a lieu en février, mars et avril.

Il pousse dans les dunes côtières, les fourrés dunaires. Il peut monopoliser l'espace et former ainsi des fourrés et matorrals arborescents.

#### 8.2.1 Répartition, effectifs, populations

Le Genévrier à gros fruits a pour aire de répartition la région méditerranéenne.

En Corse, il est principalement localisé sur le littoral nord, dans l'Agriate et en Balagne. Des junipérais sont aussi présentes sur plusieurs dunes du littoral oriental, sud-oriental et sud-occidental.

Dans le village de vacances, 114 spécimens de genévrier à gros fruits (*Juniperus oxycedrus subsp. Macrocarpa*) sont recensées : voir En annexes sont fournis :

**La localisation des genévriers à gros fruit (*Juniperus oxycedrus subsp macrocarpa*)**  
page 30.

#### 8.2.2 Menaces potentielles pesant sur l'espèces

Les menaces sur l'espèces sont :

- ❖ Le feu ;
- ❖ Les coupes sauvages ;
- ❖ L'érosion du littoral et le changement climatique.

### 8.2.3 État de conservation

#### 8.2.3.1 Etat de conservation avant la mise en œuvre du projet

L'état de conservation de la population régionale est bon dans l'ensemble car la plupart des peuplements sont situés au sein d'espaces réglementés ou gérés (sites Natura 2000, terrains du Conservatoire du littoral). Cependant, certaines sont menacées par des incendies, l'érosion et la surfréquentation.

Plusieurs pieds de genévrier sont présents au sein du village de vacances et une importante population est présente sur les dunes de Mucchiatana voisines du projet. L'état de conservation des genévriers situé au sein du village de vacances est moyen car de nombreux spécimens montrent des signes de mauvaise santé avec des branches cassées, des arbres qui se déracinent, etc. La population de genévrier sur les dunes de Mucchiatana semble en meilleur état même si la aussi on observe des genévriers morts sur pieds ou avec des branches mortes.

#### 8.2.3.2 Etat de conservation suite à la réalisation du projet

Le projet (en phase travaux en cours et en phase d'exploitation) maintient l'ensemble des pieds de genévrier. Il évite en effet la destruction des genévriers. Toutefois 7 individus représentent un risque pour la sécurité des biens et des personnes et nécessitent une intervention :

- ❖ 3 individus doivent être élagués pour couper les branches ou parties mortes de l'arbres qui menacent de tomber, par contre notons que l'arbre vivant quant à lui est préservé ;
- ❖ 2 individus se sont déjà couchés naturellement au sol (dû au vent) et doivent être débités ;
- ❖ 2 individus penchent dangereusement menaçant de s'abattre à tout moment.

En annexes sont fournis :

- ⇒ **La localisation des genévriers à gros fruit (*Juniperus oxycedrus subsp macrocarpa*)**
- ⇒ **Les photographies des genévriers concernées par les coupes et élagages**

## 9 CONCLUSIONS

Le village de vacances de Cap Sud était en activité depuis plusieurs décennies mais vieillissant. Le projet a donc consisté à réaliser des travaux de restructuration et de réaménagement du village de vacances, qui ont débuté en janvier 2021, et sont en cours.

Suite à l'analyse de l'état initial de l'environnement naturel, de l'évaluation des impacts et avec la mise en œuvre des mesures d'évitement et de réduction d'impact, aucun impact résiduel significatif n'apparaît sur les habitats naturels, la faune et la flore.

Toutefois 7 individus de genévriers à gros fruit (*Juniperus oxycedrus subsp macrocarpa*) représentent un risque pour la sécurité des biens et des personnes et nécessitent une intervention :

- ❖ 3 individus doivent être élagués pour couper les branches ou parties mortes de l'arbres qui menacent de tombées, par contre notons que l'arbre vivant quant à lui est préservé ;
- ❖ 2 individus se sont déjà couchés naturellement au sol (dû au vent) et doivent être débités ;
- ❖ 2 individus penchent dangereusement menaçant de s'abattre à tout moment.

Rappelons enfin, que le projet maintient l'ensemble des pieds vivants de genévrier. En effet, sur les 114 pieds recensées, seuls 4 déjà abattus ou soumis à une chute imminente sont finalement supprimés.

## **10 ANNEXE**

**10.1 Annexe 1 : Localisation des genévriers à gros fruit**

**10.2 Annexe 2 : Photographies des 7 genévriers à gros fruit traités**